



Syndicat du Haut-Rhône

Rapport d'activités 2017





Sommaire

Mot du Président	p.2
Historique du SHR	p.4
Territoire du SHR	p.6
Compétence GEMAPI	p.8
Programme de GEstion des Milieux Aquatiques	p.9
Gestion des Dignes	p.14
Prévention des inondations	p.17
Réseau Natura 2000	p.20
Réserve Naturelle Nationale	p.22
Sensibilisation	p.26
Bilan financier	p.28
Elus et équipe	p.30



Cette année 2017 fut marquée par le travail important en vue du transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) au 1er janvier 2018. La représentation substitution des communes par leur Communauté de communes ou d'agglomération s'est traduite par une nouvelle élection pour le SHR.

Je tiens à remercier mon prédécesseur, Gilbert Mergoud pour le travail et la connaissance qu'il a pu apporter au SHR. Saluons la passion inépuisable qu'il nous a transmise pour ce Fleuve majestueux : le Rhône. Grâce au SHR, nous sommes pleinement investis dans la gestion de notre Fleuve.

Je citerais plusieurs projets menés par notre équipe, notamment, la GEMAPI avec de nombreuses réunions d'échanges, copil et séminaire d'informations, qui nous ont permis de proposer une gestion technique et transparente, ô combien importante pour nos concitoyens et bien sûr pour l'ensemble des élus qui engagent ici leur responsabilité !

En 2017, année également de préservation des zones humides, je

citerais celle du Buissin, où l'on souhaite maintenir un milieu où s'expriment la faune et la flore, limité la prolifération des espèces envahissantes pour préserver cet ancien méandre du Rhône.

Je cite également l'étude de gestion des digues qui nous permet de faire un état des lieux sur les différents ouvrages, d'appréhender et de communiquer avec les EPCI sur les mesures et les travaux à définir ensemble.

Pour cultiver la mémoire du risque, et après un travail rigoureux d'inventaire, nous avons disposé de nombreux repères de crues afin de visualiser les dates et hauteurs d'eau dans l'intérêt et la compréhension du risque potentiel de futures crues majeures.

La gestion de la Réserve Naturelle se poursuit avec notamment la rédaction du plan de gestion et la cartographie des milieux naturels. Nous traitons également les différentes demandes de travaux dans un souci constant de développement durable.

Des actions encore nombreuses sont à découvrir dans ce rapport d'activités.

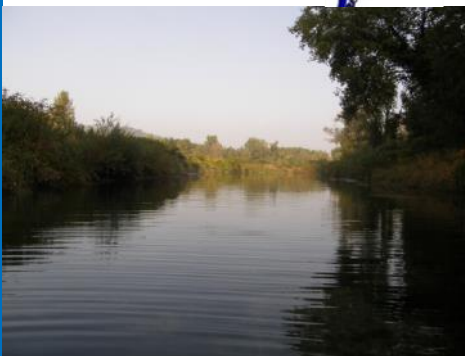
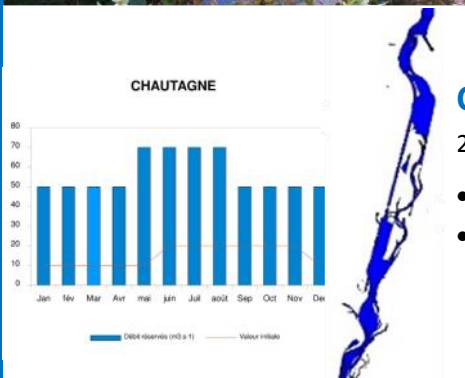
Je tiens à remercier l'ensemble du Conseil Syndical, le bureau et les vice-Présidents ainsi que l'ensemble des collaborateurs pour le travail sérieux et appliqué mené durant l'année.

Julien QUINARD, Président

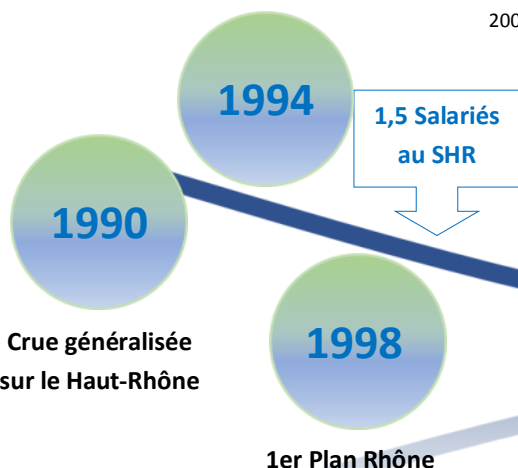


La Lône des cerisiers—commune des Avenières Veyrins Thuellin

Le SHR agit en faveur de la restauration écologique et hydraulique du fleuve depuis 2003. Ses actions en matière de gestion des inondations permettent depuis 2014 de mieux connaître le risque, les crues et leurs effets sur le territoire du Haut-Rhône afin de protéger les populations riveraines et promouvoir la culture du risque inondation.



Les Syndicats de Savoie, Ain et Isère se mobilisent en faveur de la restauration du Rhône



Geneviève GANDY, Présidente du SHR 2003-2014

2003 Création du SHR

Travaux de restauration hydraulique et écologique (augmentation des débits réservés, restauration des îlots ...)



Brégnier-Cordon 2005-2006

9 îlots restaurés

- Granges
- Molottes
- Vachon
- Islon
- Cerisiers
- Sables
- Mathan
- Marquisat et Colonnes

Chautagne 2003-2004

2 îlots restaurés

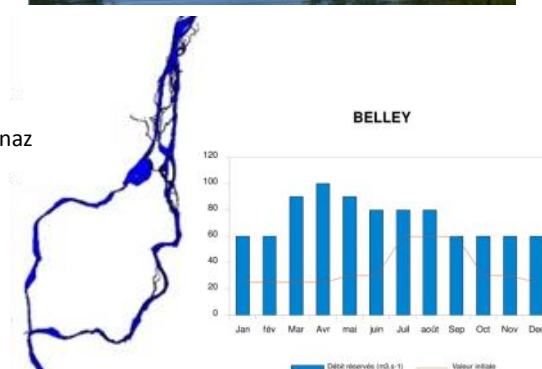
- Malourdie (méandre et îlot)
- Brotalet



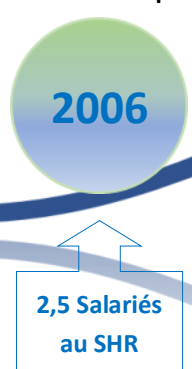
Belley 2004-2005

10 îlots restaurés

- Orgeval
- Anses de Chanaz
- Lucey
- Luisettes
- Anse de Yenne
- Moiroud
- Virignin
- Fournier
- Chantemerle
- Béard



Programme de Tourisme et Loisirs Adaptés



Plan d'actions en faveur de la Biodiversité et Schéma de développement durable du Haut-Rhône

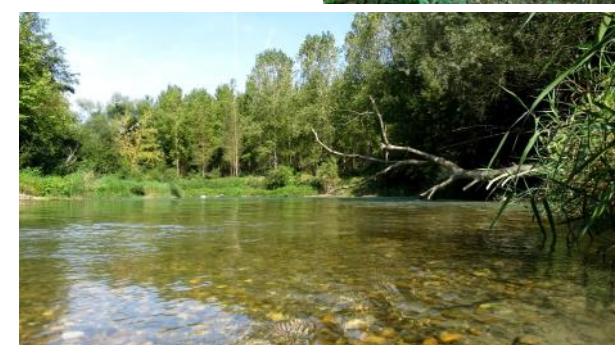
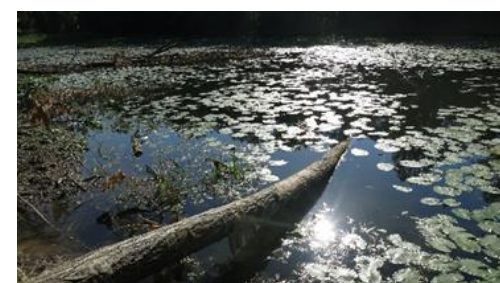


Gilbert MERGOU, Président du SHR 2014-2018

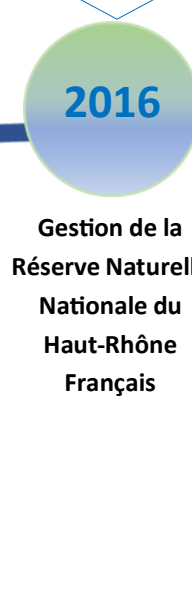
489 ha de zones humides étudiées

34 ha de sites naturels restaurés

7 ha de zones humides acquises par les collectivités



1er janvier 2018 Les communautés de communes se substituent aux communes



Gestion de la Réserve Naturelle Nationale du Haut-Rhône Français

Modification statutaire pour intégrer la compétence « GEMAPI »

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations



Julien QUINARD, Président du SHR 2018



12 Km de digues intéressant la sécurité des biens et des personnes

LES CHIFFRES CLES ...

100 km de Rhône

3600 ha de plaine inondable

7 EPCI FP

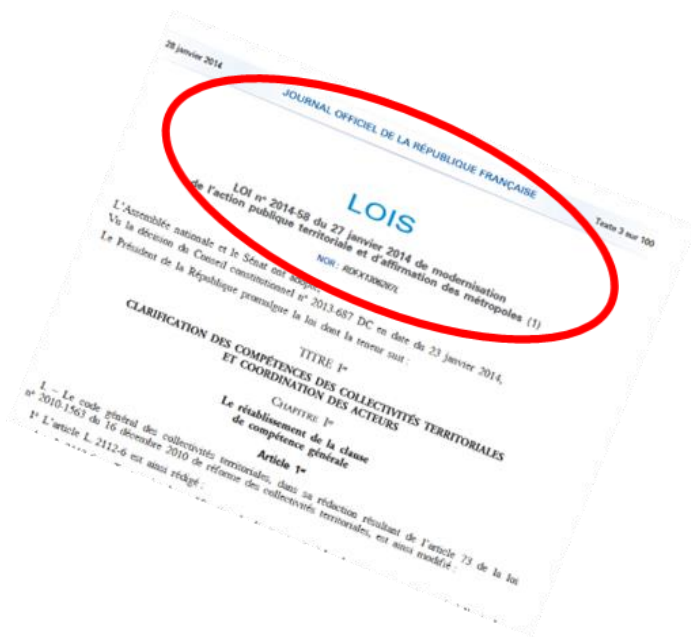
4 départements...



La compétence GEMAPI (**G**estion des **M**ilieus **A**quatiques et **P**rotection contre les **I**nondations) a été instaurée par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014, loi MAPTAM (**M**odernisation de l'**A**ction **P**ublique **T**erritoriale et d'**A**ffirmation des **M**étropoles) complétée par les lois n° 2015-991 du 7 août 2015, loi NOTRe (**N**ouvelle **O**rganisation **T**erritoriale de la **R**épublique) et n° 2017-1838 du 30 décembre 2017.

Les 4 items de la compétence GEMAPI inscrits à l'article L.211-7 du code de l'environnement sont :

- 1° : L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- 2° : L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès
- 5° : La défense contre les inondations et contre la mer
- 8° : La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines



Travaux de restauration du Marais des Planches (01)



Petite digue de la Loi (73)

A compter du 1^{er} janvier 2018, cette compétence GEMAPI est devenue obligatoire pour les communautés de communes avec la possibilité de transférer ou déléguer, tout ou partie de la compétence, sur tout ou partie de leur territoire à un Syndicat Mixte.

Sur le territoire du Haut-Rhône, les EPCI concernés ont souhaité poursuivre le travail engagé au côté du Syndicat

du Haut-Rhône depuis 2003, en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

Une étude de préfiguration GEMAPI a été réalisée à compter de mars 2017 pour définir précisément le périmètre d'intervention du SHR, ses compétences, ainsi que les clés de contributions financières traduites dans les statuts.

Quelques dates clés :

- ♦ 20 mars 2017 : COPIL DE LANCEMENT DE L'ÉTUDE DE PRÉFIGURATION GEMAPI
- ♦ 27 mars 2017 : SÉMINAIRE D'INFORMATION À DESTINATION DES ÉLUS
- ♦ 6 juin 2017 : RÉUNION AVEC LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET FINANCIERS
- ♦ 20 octobre 2017 : RÉUNION AVEC LES SERVICES DE L'ÉTAT
- ♦ 13 décembre 2017 : COPIL DE PRÉSENTATION DU PROJET DE PÉRIMÈTRE ET DES COMPÉTENCES

L'évolution législative en matière de compétence GEMAPI a induit une réflexion à l'échelle de l'AXE RHÔNE sur le fleuve et sa plaine inondable, sur le territoire du Haut-Rhône et sur le bassin versant des affluents orphelins.

Dans le cadre de l'étude de préfiguration de la compétence GEMAPI, la concertation avec les EPCI à fiscalité propre a permis de mettre en place une structuration cohérente sur le territoire du SHR, respectant la doctrine de bassin, en permettant le transfert intégral de la compétence GEMAPI (item 1, 2, 5, 8 et 12* de l'article L.211-7 du code de l'environnement) au SHR sur un territoire garant d'une solidarité amont/aval, d'une cohérence d'intervention rive droite/rive gauche, d'une prise en compte globale et intrinsèque des enjeux de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. A cela s'ajoutent les missions GEMAPI du SHR sur des affluents et leur bassin versant jusque-là orphelins de gestion.

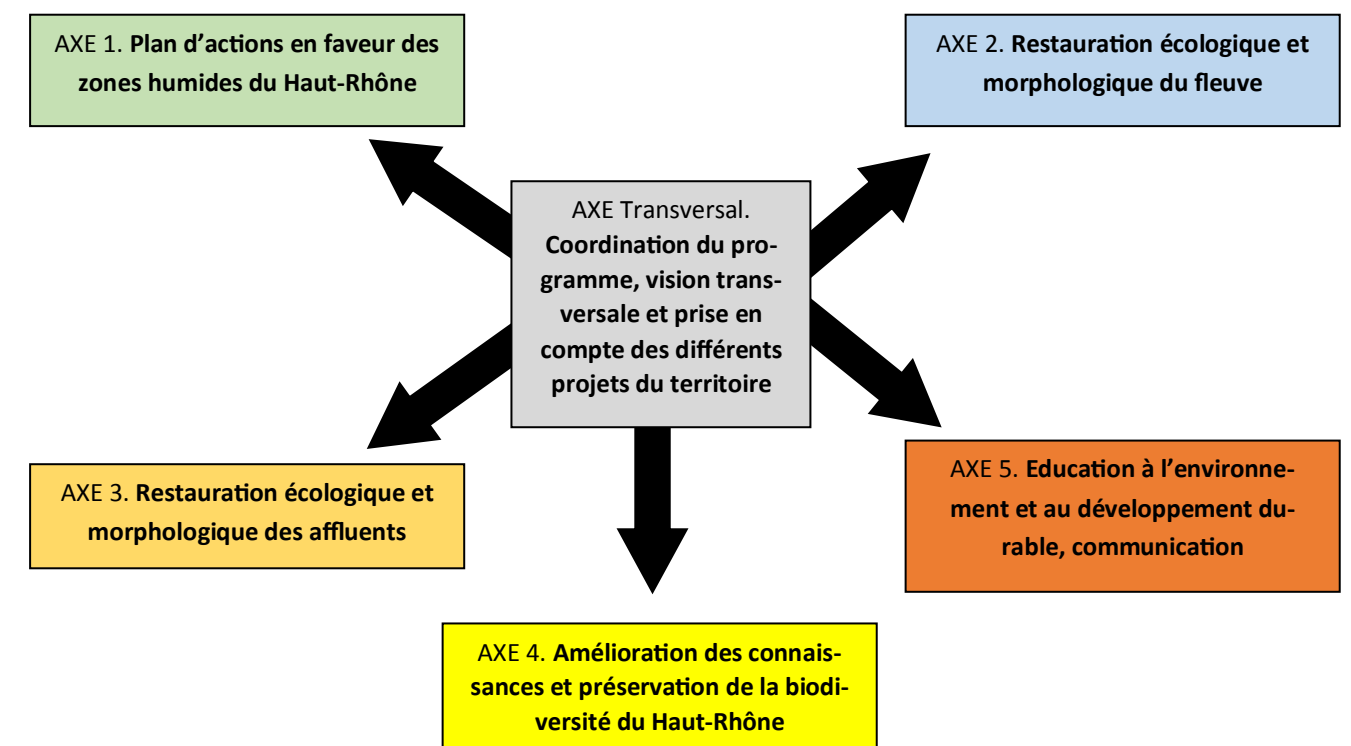
* Animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Le SHR travaille sur un Programme de **G**estion des **M**ilieus **A**quatiques du Haut-Rhône (2018-2022) à l'échelle de son territoire afin de répondre aux missions confiées par ses membres.

Il s'agit de poursuivre la dynamique créée par le Plan d'Actions en faveur de la Biodiversité du Haut-Rhône (PABHR) qui a été mis en œuvre de 2011 à 2016, aujourd'hui terminé, et dont le bilan des actions passées a été réalisé.

Un programme d'opérations visant la prévention et la protection contre les inondations est également en cours d'élaboration et sera mené conjointement et en cohérence, chacune de ces deux grandes thématiques étant interdépendante l'une de l'autre.

5 axes d'intervention



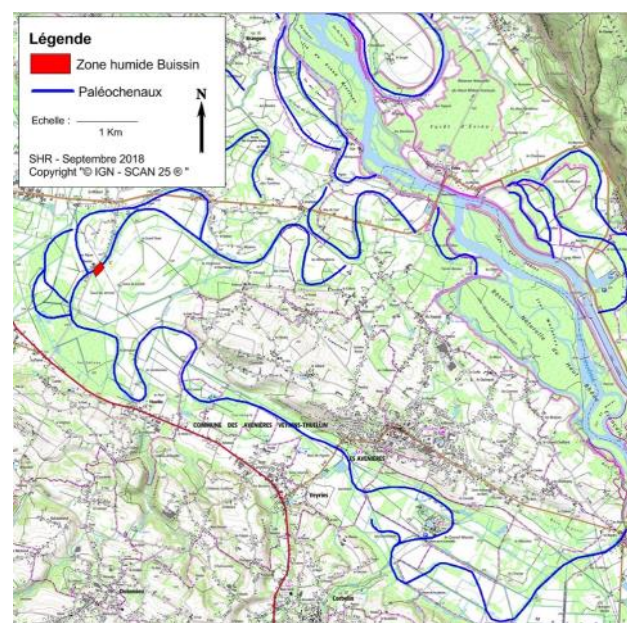


La zone humide du Buissin après les travaux de restauration

Zone humide du Buissin, vestige d'un ancien méandre du Rhône (Le Bouchage – 38)

La zone humide du Buissin est une ancienne peupleraie exploitée en 2003 qui a repris son caractère naturel de prairie humide à Reine des prés sur un ancien méandre du Rhône (paléochenal). Elle accueille encore plusieurs espèces animales et végétales typiques des zones humides, notamment la nivéole d'été (*leucojum aestivum*) et le papillon cuivré des marais (*lycaene dispar*), témoins de la bonne qualité fonctionnelle du site.

Néanmoins, l'exploitation des peupliers a entraîné une colonisation partielle du site par une espèce végétale exotique envahissante : le solidage géant. De même, le développement trop important des arbustes dû à l'abandon de la fauche menace la diversité des espèces et des habitats.



Les Objectifs de gestion :

Maintenir un milieu humide ouvert et diversifié

Prévenir la prolifération des espèces exotiques envahissantes

Evaluer les effets des opérations et améliorer la connaissance du site

Après la signature d'une convention d'usage avec l'Association Communale de Chasse Agréée du Bouchage, propriétaire des parcelles, la restauration du site a nécessité un premier broyage de la végétation herbacée ainsi que l'arrachage de plusieurs massifs de saules cendrés. Ceci a permis la création de petites surfaces d'eau libre favorables à la bécassine des marais qui a pu se réinstaller.

Des suivis des habitats naturels, de la nivéole d'été, des amphibiens et des odonates ont également été réalisés. S'il est encore trop tôt pour mesurer l'impact des travaux sur la plupart de ces indicateurs, les suivis de la nivéole d'été témoignent d'une stabilité de l'espèce.

De 2014 à 2017 le solidage géant a été broyé ou arraché deux fois par an afin de le faire régresser.



Bécassine des marais (*gallinago gallinago*)

Une convention doit être passée avec la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné pour poursuivre la gestion de cette zone humide. L'objectif est d'étendre la zone de gestion afin d'intégrer la prairie située au nord-est qui accueille, elle aussi, la nivéole d'été.

Une étude du fonctionnement hydraulique serait également nécessaire afin de mieux comprendre le fonctionnement du marais et d'envisager les mesures de gestion par ce biais (ennoiement temporaire du solidage géant par exemple, ...).



La zone humide du Buissin

Focus sur la nivéole d'été : de la floraison à la fructification

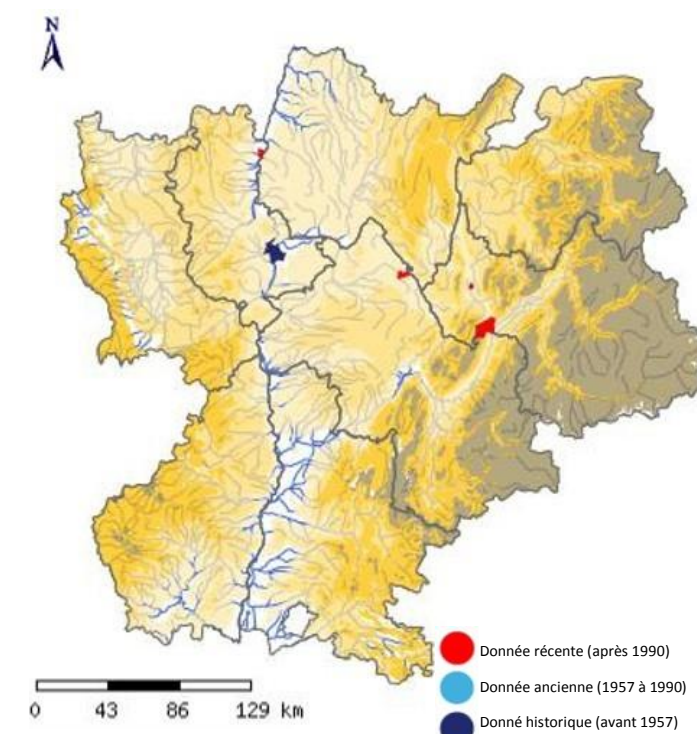
La nivéole d'été



Malgré son nom, la nivéole d'été pousse au printemps ! Comme pour beaucoup d'espèces de zones humides, son habitat s'est raréfié et sa rareté a imposé une protection sur tout le territoire français.

Le marais du Buissin accueille une des deux seules stations du département de l'Isère.

Cartographie régionale de localisation de la nivéole d'été (Pôle d'Information Flore et Habitats de Rhône Alpes)



Focus le solidage géant : un évadé de nos jardins et une menace pour la nature, la santé et l'économie



Le solidage géant



Arrachage du solidage géant



Exportation du solidage géant

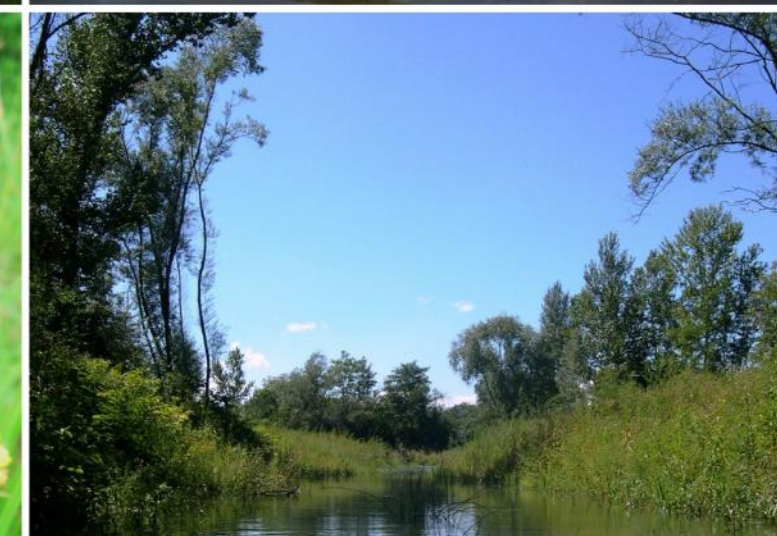
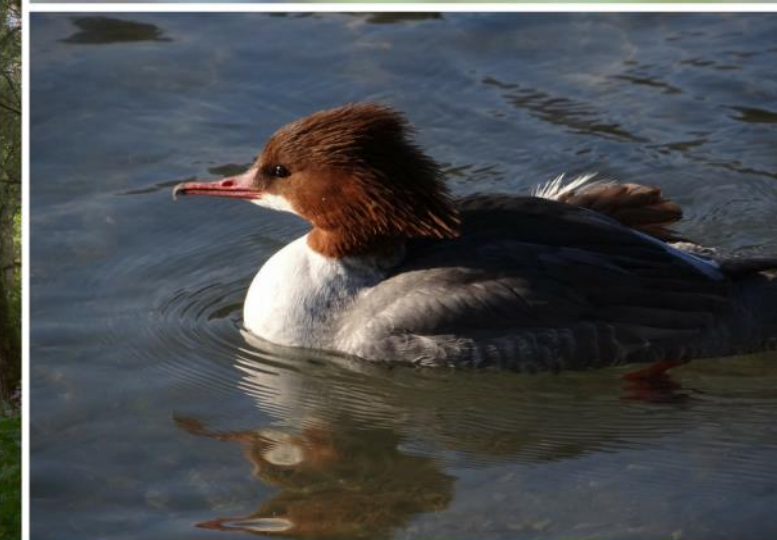
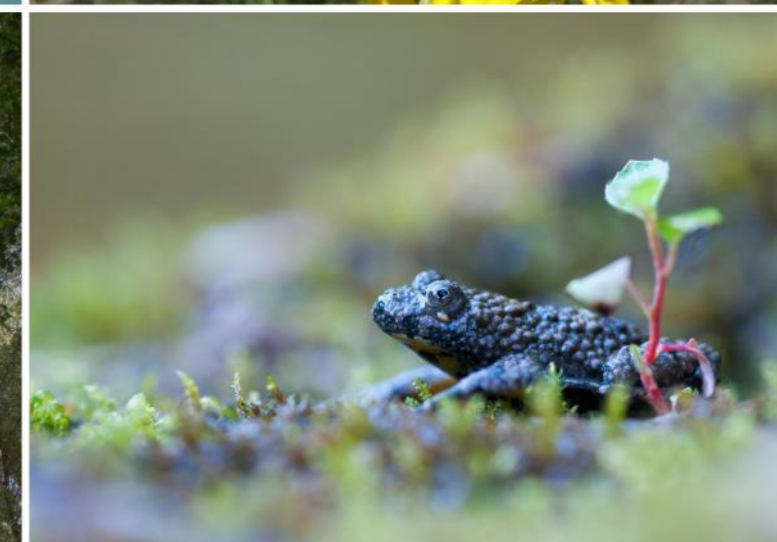
Le solidage géant (*Solidago gigantea*) est originaire d'Amérique du nord. Introduit comme plante ornementale et mellifère en Europe dès 1650, la phase d'expansion exponentielle a débuté un siècle plus tard. Une fois implanté sur un site (travaux forestier, dépôt sauvage de déchets verts, drainage, retournement du sol...), il forme rapidement de gros massifs grâce à ses nombreux rhizomes traçants et concurrence les autres espèces jusqu'à les faire disparaître.

De plus, il a la capacité de produire de nombreuses graines qui sont dispersées par le vent et qui lui confèrent une grande faculté de dissémination.

Sur le site du Buissin, il a d'abord été broyé mécaniquement du fait de la grande superficie qu'il avait colonisée. Au fur et à mesure des entretiens, la baisse de sa densité a permis de passer à l'arrachage manuel qui reste plus efficace car il permet de retirer une petite partie du rhizome (réserve de nourriture de la plante).



Evolution de la surface de solidage géant sur la zone humide du Buissin (m²)



Historique de la démarche

En 2005, les services de l'Etat réalisent un inventaire sur le Haut Rhône et identifie un certain nombre d'ouvrages comme digues intéressant la sécurité publique. Ces digues sont dites « orphelines », car aucun propriétaire et gestionnaire n'avait pu être identifié. Les digues du Haut Rhône n'ont donc pas fait l'objet d'un classement au titre du décret du 11 décembre 2007 de par l'absence de propriétaire et de gestionnaire clairement défini et connu. En 2013, le SHR a mené une étude historique et juridique sur les digues orphelines du Haut Rhône, qui a permis :

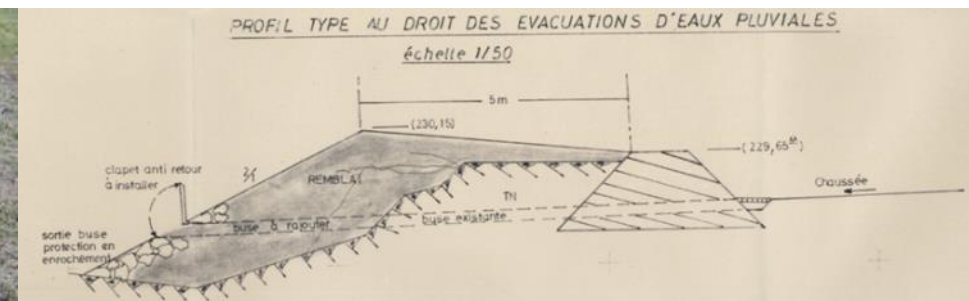
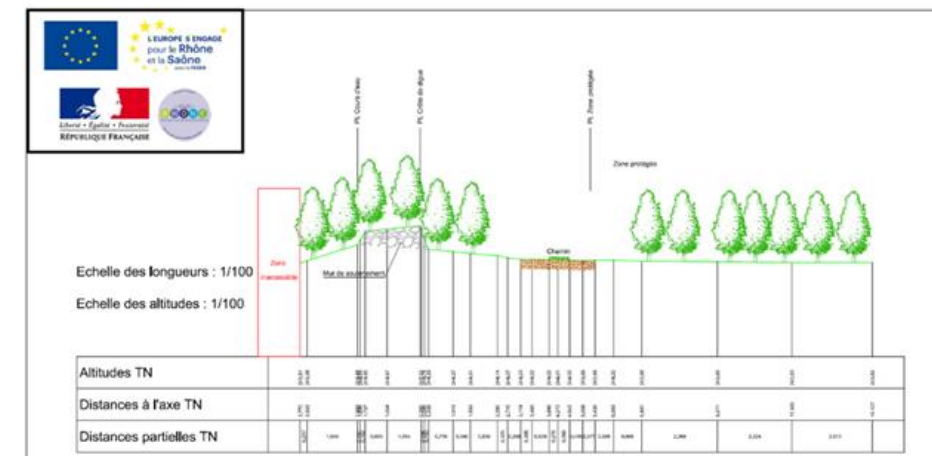
- d'obtenir des informations concrètes et objectives sur leur statut,
 - d'identifier leur propriété actuelle,
 - d'identifier les responsables de ces digues.
- De nombreuses communes ont été désignées comme propriétaires et/ou responsables de ces digues. L'Etat est également concerné par certains ouvrages.

Le SHR a lancé une étude de diagnostic de ces ouvrages de protection contre les crues depuis 2016, appelée « Etude préalable à la gestion des digues du Haut Rhône ».

Crue de Janvier 2018 – Massignieu-de-Rives



La topographie des digues a été levée par un géomètre : elle permet de connaître de manière précise la hauteur de la crête de digue et celle de la zone protégée et de la comparer à des hauteurs d'eau du Rhône en crue (débit et occurrence de crue)



Une inspection caméra des évacuations d'eaux pluviales traversant la digue de Massignieu-de-Rives a mis en exergue les dysfonctionnements de ces conduites et leur impact sur la digue.



Les digues de Massignieu-de-Rives et de la Loi ont fait l'objet **d'investigations géophysiques et géotechniques** pour déterminer la nature des sols qui les composent.

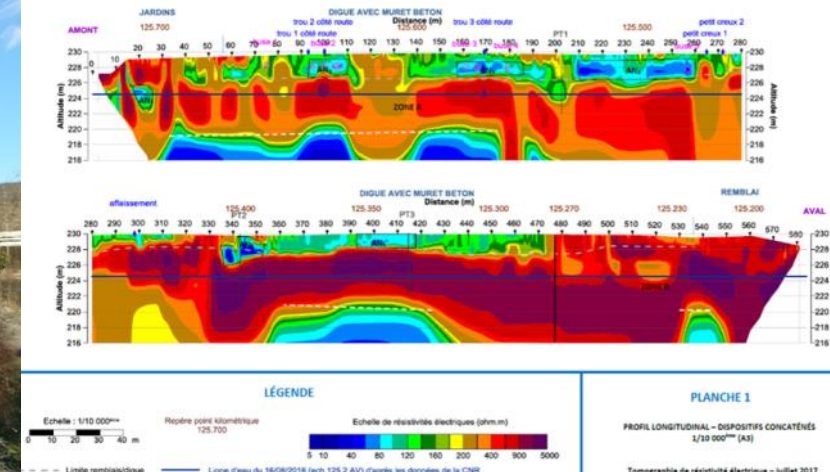
Etude préalable à la gestion des digues

Les ouvrages de protection concernés par l'étude sont : les digues de Picollet, Serrières et la Loi sur le secteur de la Chautagne, la digue de Massignieu-de-Rives et la digue de Champagnieux - Saint Genix. Cette étude a pour objectif de mieux connaître l'état et le rôle actuel de ces ouvrages en termes de protection au regard des enjeux, de définir et hiérarchiser les travaux et l'entretien.

Cette étude apporte des éléments d'aide à la décision en définissant pour chaque ouvrage les suites à donner. Elle a été également un élément important pour préparer le transfert au SHR de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) incombant aux EPCI à fiscalité propre, à compter du 1er janvier 2018, incluant la gestion des ouvrages de protection contre les crues.

Cette étude est labellisée "Plan Rhône".

Elle est à ce titre subventionnée à hauteur de 80% par l'Union Européenne (FEDER) et l'Etat.



Ces études complémentaires viennent amender le diagnostic global qui a synthétisé les **données historiques**, a examiné de manière précise l'état physique des digues, analysé les **données hydrauliques** fournies par l'Etat et étudié les **évolutions hydromorphologiques** du Rhône.

Comparaison de photos aériennes sur la Chautagne (1952-2005) :
inversion de la courbe du méandre et influence sur la digue de Picollet et de Serrières



La **concertation** avec les EPCI concernés par des ouvrages de protection est en cours pour définir ensemble la stratégie à adopter au regard des enjeux, des coûts potentiels, des bénéfices etc.

Prévention des inondations

La culture du risque

Le SHR souhaite développer et pérenniser la conscience du risque en identifiant par la pose de repères de crue sur des sites publics fréquentés, les hauteurs d'eau atteintes lors des principales inondations connues sur le territoire.

Après un travail d'inventaire en 2014, le SHR a fait intervenir un géomètre en 2016 pour relever les différents repères de crue existants sur le territoire et en implanter de nouveaux.



Qu'est-ce qu'un repère de crue ?

C'est une inscription matérialisant les plus hautes eaux d'une inondation à une date donnée. Localisé sur un support fixe, il peut être peint, gravé dans la pierre ou constitué par une plaque.

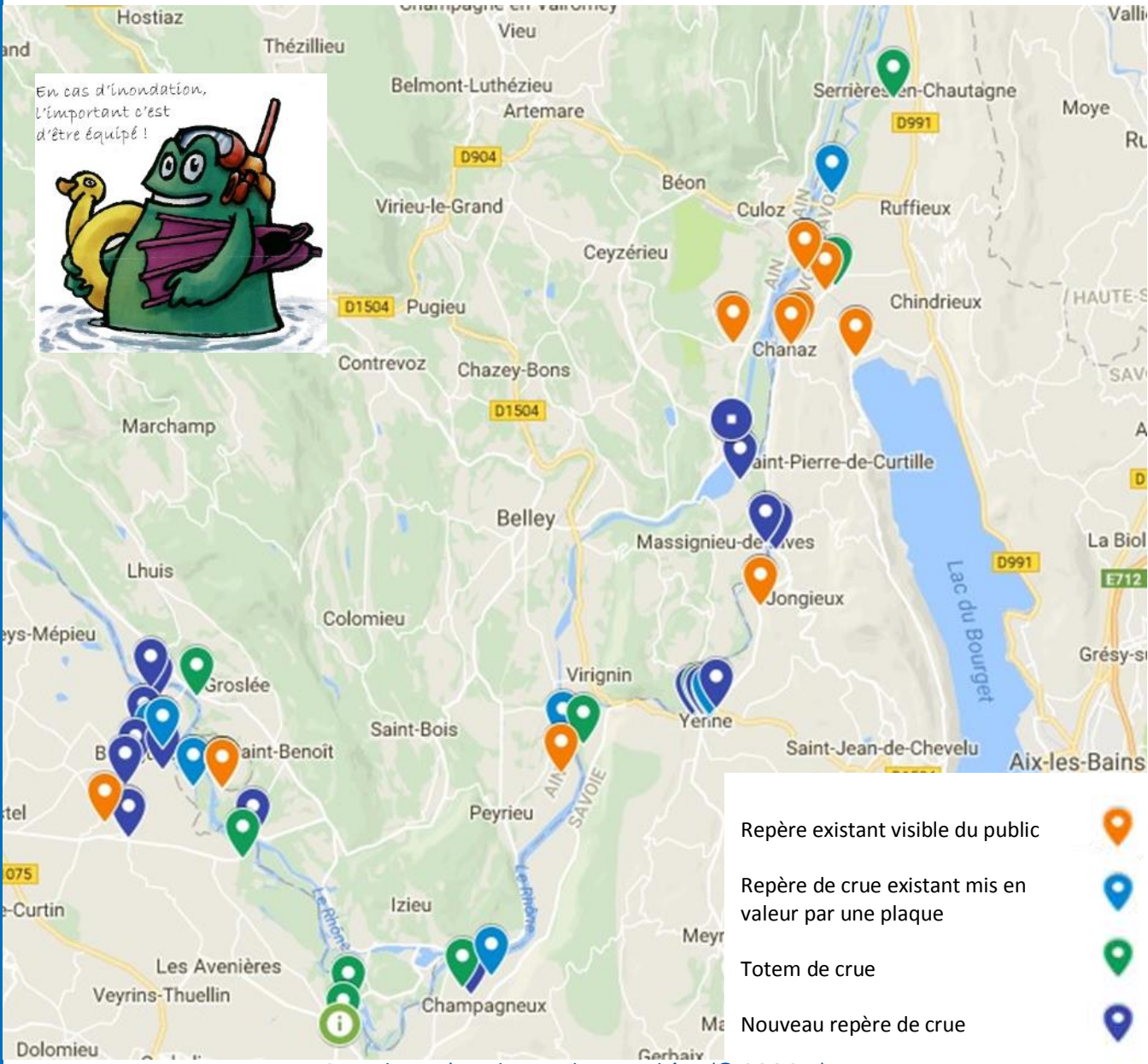


Quel intérêt ?

Le repère de crue est un élément indispensable à la conscience du risque. La mobilité des personnes entraîne une perte de la mémoire locale.

Les nouveaux habitants ignorent le risque ou ont une réelle difficulté à imaginer le risque d'inondation.

Cela a pour conséquence une augmentation de la vulnérabilité des populations et des activités.



Carte des repères de crue du Haut Rhône (© GOOGLE)

Cultivons la mémoire du risque

Après avoir inventorié 64 hauteurs de crues (principalement les crues de 1990 et 1944) sur 19 communes, des plaques des repères de crues ont été posées pour valoriser les repères existants. Des repères de crues ont été nouvellement implantés en des lieux plus visibles et sur des bâtiments publics.

- ◆ AOSTE

◆ CHAMPAGNEUX

◆ GROSLEE SAINT BENOIT

◆ LA BALME
- ◆ LES AVENIERES VEYRINS THUELLIN

◆ SERRIERES EN CHAUTAGNE

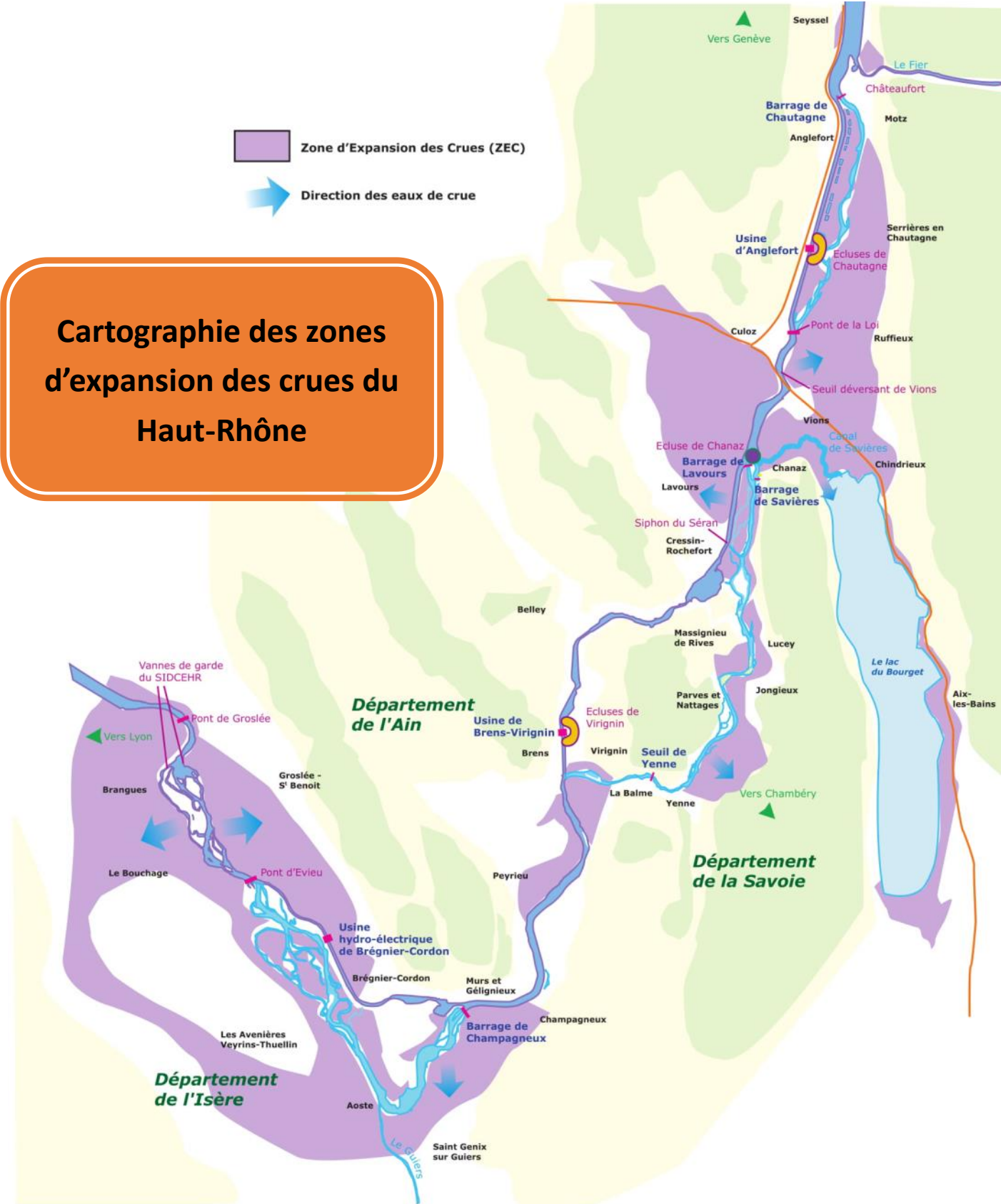
◆ VIONS

◆ YENNE

Ces totems pourront servir à l’implantation de hauteurs d’eau atteintes par des crues futures.

Des supports complémentaires ont également été créés et installés pour concourir à la mémoire du risque inondation.

Cette action est aujourd’hui finalisée avec la pose de 11 totems d’informations sur les crues du Rhône sur 8 communes dans l’Ain, en Isère et en Savoie :



Cette étude est labellisée "Plan Rhône".
Elle est à ce titre subventionnée à hauteur de 80% par l'Union Européenne (FEDER) et l'Etat.



Focus sur le réseau européen Natura 2000

Outils fondamentaux de la politique européenne de préservation de la biodiversité, les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines.

Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne.

En Europe, le réseau représente 27 522 sites et couvre 18 % des terres et 6 % de la zone économique exclusive.

Au 1er mars 2017, la France compte 1 766 sites, couvrant près de 13 % du territoire terrestre métropolitain et 11 % de la zone économique exclusive métropolitaine.

La démarche du réseau Natura 2000 privilégie la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable des espaces qui tiennent compte des préoccupations économiques et sociales :

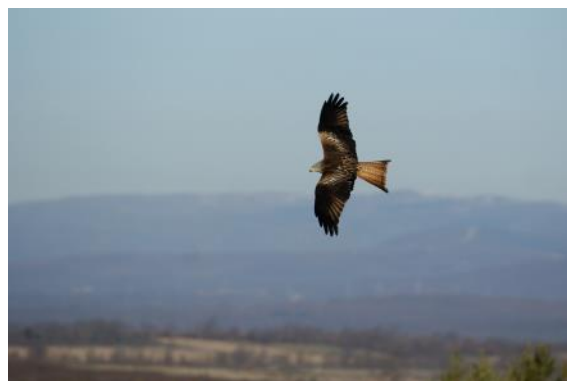
- Les activités humaines et les projets d'infrastructure sont possibles en site Natura 2000. Pour éviter les activités préjudiciables à la biodiversité, les projets susceptibles d'avoir des incidences sur les espèces et habitats protégés doivent être soumis à évaluation préalable ;
- Au quotidien, la gestion des sites Natura 2000 relève d'une démarche participative des acteurs du territoire. Les objectifs de conservation et les mesures de gestion sont définies en concertation pour chaque site et sont ensuite mises en œuvre sous forme de contrats co-financés par l'Union européenne.

Le SHR est animateur du site Natura 2000 « Zones humides et forêts alluviales du Lac du Bourget – Chautagne - Rhône » pour la partie « Haut-Rhône » depuis 2016.

Le site a été désigné au titre des 2 directives oiseaux et habitats.

Nos missions en tant que structure animatrice du Docob s'articulent autour des volets suivants :

- Information, communication, sensibilisation et concertation ;
- Veille à la compatibilité des projets avec les enjeux du site ;
- Montage, aide au montage et mise en œuvre des Contrats Natura 2000 ;
- Travaux de gestion et de restauration des sites à enjeux ;
- Suivis et études scientifiques.



Zoom sur ...

La Directive Oiseaux a été prise pour la première fois par l'Union Européenne en 1979 avec pour objectif de promouvoir la protection et la gestion des populations d'espèces d'oiseaux sauvages du territoire européen. Elle a été révisée en 2009.

Les **APAVÉR** (Abaissement Partiel de VERbois) ou gestion sédimentaire du Haut-Rhône se sont déroulées du 20 mai au 1er juin 2016.

La réunion de bilan qui a eu lieu le 13 septembre 2017 a permis de dresser les conclusions suivantes : les services suisses ont bien respecté la consigne imposée en matière de taux de matières en suspension et pu évacuer une grosse partie des sédiments. Les mesures d'accompagnements de ces opérations mises en œuvre par la CNR, se sont également très bien déroulées. Le Rhône court-circuité de Belley a été alimenté avec environ 48 m3/s en provenance de Savières. Les consignes prévisionnelles pour le Rhône court-circuité de Brégnier-Cordon ont pu être réalisées, à savoir le passage du débit réservé planché de 65 m3/s.

Le protocole utilisé sur les Rhône court-circuités de Chautagne, Belley et Brégnier-Cordon a été le même que celui proposé et validé en 2012.

Le barrage de Motz, quant à lui, a dû être totalement fermé pendant quelques jours. Plusieurs pêches de sauvegarde ont été effectuées par les équipes de la CNR et les scientifiques de l'université de Lyon. On entend par

pêche de sauvegarde, une pêche préventive destinée à récupérer les poissons se trouvant dans des conditions qui pourraient devenir critiques rapidement, mais non avérées lors de la réalisation de la pêche.



Ci-dessus photo prise par l'équipe du SHR en aval immédiat du barrage de Motz.



Quelques projets phares :

Projet de restauration des boisements alluviaux de l'île de Lucey

Le SHR mène actuellement en partenariat avec l'ACCA de Lucey, un projet de restauration des boisements alluviaux avec le double objectif de retrouver un habitat naturel d'intérêt communautaire (la forêt alluviale) et maîtriser les populations de sangliers pour limiter les dégâts sur les cultures adjacentes.

L'île d'une superficie de 2 ha était jusqu'alors un véritable roncier envahi par la renouée du Japon. Le SHR a mis en œuvre un protocole d'éradication de la renouée du Japon par fauchage successif jusqu'à épuisement de la plante.

La prochaine étape est l'ensemencement et la plantation d'arbres pour retrouver une véritable forêt alluviale dans quelques années, dans laquelle les sangliers ne pourront pas se cantonner.

La plantation sera composée d'espèces typiques des boisements alluviaux : saule pourpre, noisetier, sureau noir, saule blanc, érable sycomore et peuplier noir indigène du Haut-Rhône.

Un petit coup de pouce à la nature !

Gestion différenciée des bancs d'alluvions sur le Rhône court-circuité de Chautagne

Depuis 2012, le SHR, la Compagnie Nationale du Rhône et le Conservatoire des Espaces Naturels de Savoie ont initié une expérimentation visant à concilier biodiversité et contraintes de sécurité dans la gestion des bancs d'alluvions (obligation du concessionnaire afin de ne pas aggraver la ligne d'eau en crue).

Les résultats du suivi scientifique de placettes entretenues et non entretenues, situées en terrasses basses ou hautes, nous permettent aujourd'hui d'envisager la rédaction d'un document de gestion différenciée à l'attention des équipes techniques de la CNR.

L'idée est de développer cette méthode sur l'ensemble des Rhône Court-Circuités du Rhône du Léman à la méditerranée !



350 Réserves Naturelles en France
10 Millions de visiteurs
330 Agents commissionnés et assermentés



Réserve Naturelle
HAUT-RHÔNE FRANÇAIS



2017

Première année complète de gestion par l'équipe du Syndicat du Haut-Rhône dédiée à la réserve. La priorité a été mise sur la signalisation du périmètre qui est en cours d'achèvement en ce qui concerne les panneaux réglementaires et sur la rencontre avec les acteurs du territoire. De nombreuses entrevues ont eu lieu avec les usagers et riverains du fleuve pour expliquer la réglementation ainsi que pour compiler de nombreuses informations sur les milieux, les espèces, les pratiques.

Différentes demandes de travaux (station d'épuration, équipements de navigation) ont été formulées aux services de l'Etat et cela a demandé le suivi des dossiers et avis de notre part.

Enfin la rédaction du plan de gestion se poursuit avec notamment la cartographie des milieux naturels, prérequis indispensable aux objectifs de gestion. Elle a été réalisée par une structure partenaire.



La cartographie des milieux naturels de la Réserve Naturelle et de son périmètre de protection est indispensable pour fixer les priorités de gestion.

La phytosociologie permet de déterminer les milieux en fonction des assemblages d'espèces végétales présentes.

Des listes rouges régionales et des classements européens permettent de savoir si les milieux ont une importance locale, régionale ou européenne.

Cette cartographie est une aide à la décision pour les actions futures à réaliser pour protéger les sites naturels mais aussi les espèces nécessitant des mesures conservatoires.

En effet, souvent les végétaux ou les animaux utilisent pour leur cycle de vie (mise bas, alimentation, hivernage,... germination etc.) des conditions bien particulières de milieux que nous pouvons localiser grâce à cette cartographie des habitats.



Enfin des milieux rares sur la réserve naturelle indiquent un arrêt de certains mécanismes : les bancs de graviers dépourvus de végétations, typiques d'un fleuve en mouvement sont extrêmement rares, tout comme la faune qui en dépend, au regard d'une dynamique fluviale relativement figée.

Ce travail long et complexe a été confié à une association spécialisée, Lo Parvi, et réalisé au cours de la saison 2017. L'imposant document de presque 400 pages forme une base solide pour les travaux de gestion ou d'étude dans ce secteur.

Frai du Hotu Chondrostoma nasus (Champagneux) S. Granzotto / Fritillière pintade (Brangues) Rémi BOGEY



Le pic Mar (*Dendrocopos medius*) (Saint-Benoît) J. Lucas

Le pic Mar (*Dendrocopos medius*) : un nouveau venu ?

De nombreuses observations de ce petit pic protégé de plaine ont été réalisées ces dernières années. Sa discrétion lui a peut-être valu de passer inaperçu ces dernières années et d'être redécouvert. Son petit bec, assez fin, lui empêche de forer le bois sain et il niche et se nourrit dans le bois mort ou le feuillage.

Sa présence traduit une bonne santé du milieu forestier et une quantité suffisante de bois mort.

Le bois mort, au sol et "sur pied" est indispensable pour 25 % des espèces de la forêt. Les vieux arbres et les arbres morts appartiennent à un écosystème forestier en bonne santé, et leur présence est indispensable pour la sauvegarde de la biodiversité.

Photos : J. LUCAS, forêt d'Evieu

La Réserve Naturelle abrite les 5 espèces de pics de plaine présents dans notre région

ZOOM : Une restauration écologique en route !

En septembre 2017 ont commencé les travaux des mesures compensatoires du Parc Industriel d'Aoste (PIDA). En compensation des aménagements, des mesures de restauration ont été mises en œuvre par la Communauté de communes des Vals du Dauphiné et le département de l'Isère.

Historiquement l'abaissement du niveau de l'eau suite à la construction des aménagements CNR et la plantation massive de peupliers avaient rendu cette zone d'une grande banalité écologique, très appauvrie.

Le projet de restauration du secteur porte sur deux axes :

- Améliorer les conditions de milieu en recréant un cours d'eau et des fossés d'alimentation de la nappe phréatique. La végétation et de nombreuses espèces animales devraient bénéficier de cette alimentation en eau, issue d'un affluent restauré sur 2,5 km (le Guidant). Ce "nouveau" cours d'eau bénéficiera d'un apport supplémentaire d'eau venu du Guiers, par l'intermédiaire d'une prise d'eau ;
- Modifier la composition du boisement en faveur des peuplements indigènes et en améliorant le stock de bois mort : diverses opérations sylvicoles de détourage de la régénération (coupes sélectives) vont être menées.

En plus de favoriser la biodiversité localement, l'apport d'eau dans la lône de Saint Didier va améliorer les caractéristiques de cette ancienne lône, par renouvellement de l'eau et apport d'oxygène.



Ce gros chantier en Réserve Naturelle a été suivi de près et sur la durée par le Vice-Président de la communauté de communes et Maire d'Aoste, Roger Marcel et par l'équipe du SHR. Cette collaboration sera amenée à durer, puisque la conversion d'une peupleraie en boisement varié est un travail de longue haleine.

Pour favoriser la découverte du secteur en cours de restauration, un sentier sera prochainement créé dans ce secteur.



Seuil de l'Espérance (Brégner-Cordon) / Mésange à longue Queue (*aegitholas caudatus*) (Motz) / Islettes de la Sauge Saint-Benoît vue aérienne S. Granzotto / Euphorbe des marais (*Euphorbia palustris*) (Brangues) / Crapaud commun (*Bufo bufo*) (Farges) / Renoncule aquatique (*Ranunculus aquatilis*) (Groslée) J. M. Olivier

Adoption du périmètre de protection de la Réserve Naturelle

Après une procédure menée en parallèle du classement de la Réserve Naturelle, ce périmètre complémentaire de 280 hectares a été arrêté par les Préfets de l'Ain et de l'Isère après avis favorable des communes concernées. Ce statut concerne les anciens méandres du Rhône sur les communes de Brangues et les Avenières Veyrins-Thuellin ainsi que le Mont de Cordon sur les communes de Brégner-Cordon et

de Murs-et-Gélignieux. Ce statut, moins contraignant d'un point de vue de la réglementation, permettra au Syndicat du Haut-Rhône de proposer une gestion conservatoire aux propriétaires et ainsi d'assurer une gestion cohérente de ces milieux également très riches d'un point de vue écologique.

La Réserve Naturelle en ligne !

Peu à peu nous développons les informations pratiques sur la Réserve Naturelle sur le site www.haut-rhone.com. Parmi les éléments mis en ligne, citons la cartographie des pistes ouvertes à la circulation automobile, le plan des trois sentiers de découverte actuellement ouverts au public ainsi qu'un

formulaire de demande de travaux. D'autres éléments comme le décret de classement et les périmètres sont mis à la disposition de tous. Nous envisageons une communication grand public par l'édition d'une brochure l'an prochain.



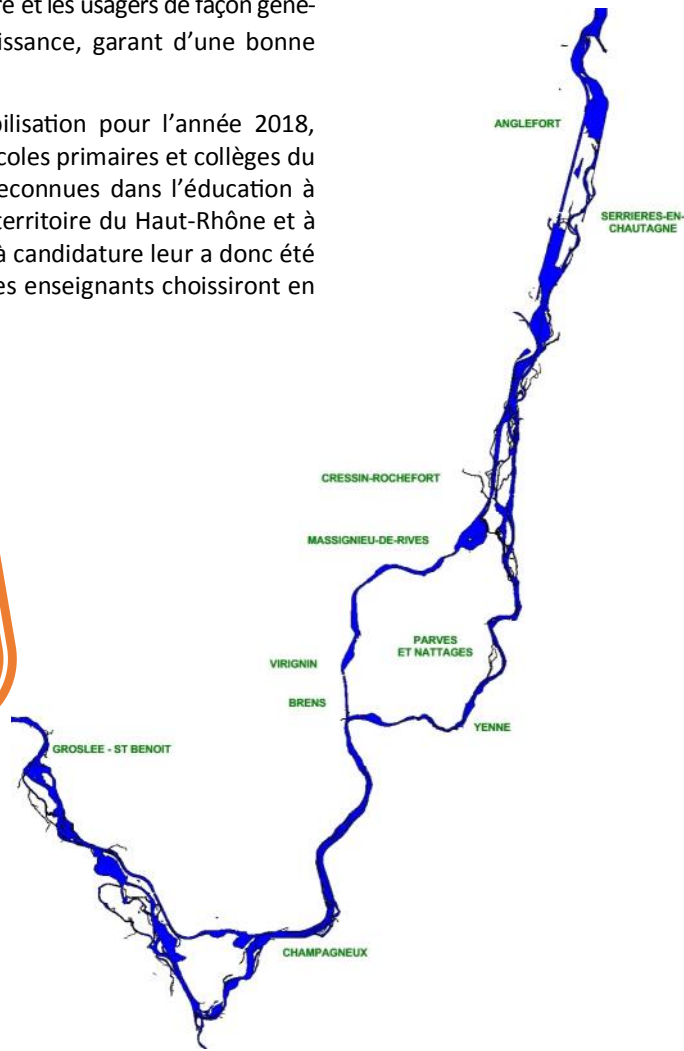
Réserve Naturelle
HAUT-RHÔNE FRANÇAIS



La préservation de la ressource en eau et de la biodiversité par les acteurs du territoire et les usagers de façon générale, passe par un besoin d'information et de connaissance, garant d'une bonne compréhension des enjeux associés.

Le SHR a donc renouvelé son programme de sensibilisation pour l'année 2018, grâce à un nouvel appel à projet envoyé en 2017 aux écoles primaires et collèges du territoire. La présence de structures spécialisées et reconnues dans l'éducation à l'environnement et au développement durable sur le territoire du Haut-Rhône et à proximité, est un véritable atout à valoriser. Un appel à candidature leur a donc été envoyé afin de proposer au SHR des animations que les enseignants choisiront en fonction de leur projet pédagogique de classe.

**10 écoles
32 classes
114 animations
743 élèves**



Expliquer
le fonctionnement
du Fleuve et de sa
plaine inondable



Sensibiliser
à la préservation des
enjeux de l'eau, de la biodi-
versité et des services ren-
dus par les écosystèmes

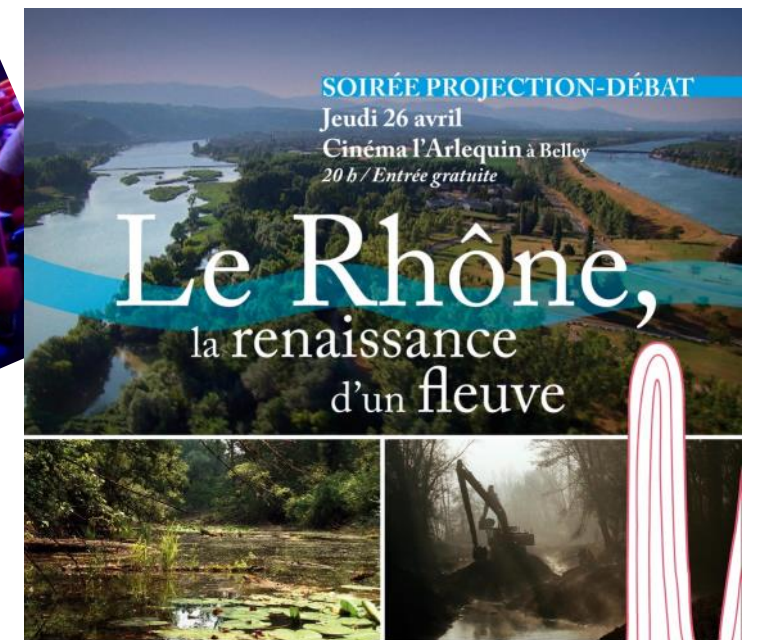


Permettre la
**découverte des
richesses
écologiques** du
territoire du Haut-Rhône



Créer du lien

entre les opérations de gestion et de suivi scientifique et les riverains afin de faire remonter les questionnements et les attentes des citoyens à l'échelle du bassin.



RhônEco est un programme de recherche qui s'inscrit dans le contexte dans la Zone Atelier Bassin du Rhône (ZABR), dispositif de recherche pluridisciplinaire ayant vocation à apporter des outils d'aide à la décision pour la gestion des milieux aquatiques. Le suivi scientifique de la restauration hydraulique et écologique du Rhône apporte des connaissances robustes sur le fonctionnement du Fleuve.

En présence de
Jean Michel Olivier
Coordinateur du suivi scientifique
de la restauration du Rhône,
responsable du volet piscicole
Hervé Piégay
Directeur de l'Observatoire Hommes-milieux
vallée du Rhône, responsable du volet
sédimentation du suivi scientifique
Dad Roux-Michollet
Animateur de l'Observatoire Hommes-milieux
vallée du Rhône, en charge de la valorisation des résultats
du suivi scientifique



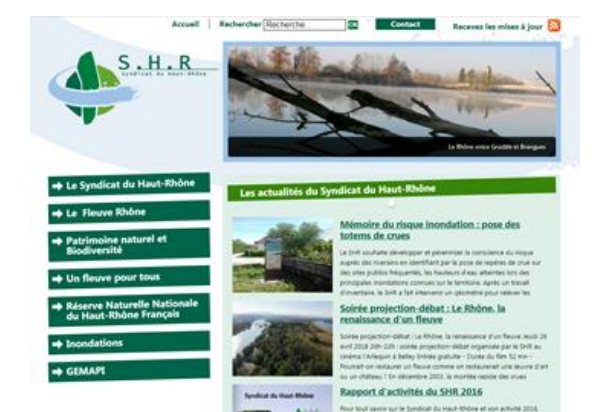
Outils de communication



News letter à destination
des Elus du SHR



Journal Ô Rhône à
destination des Riverains

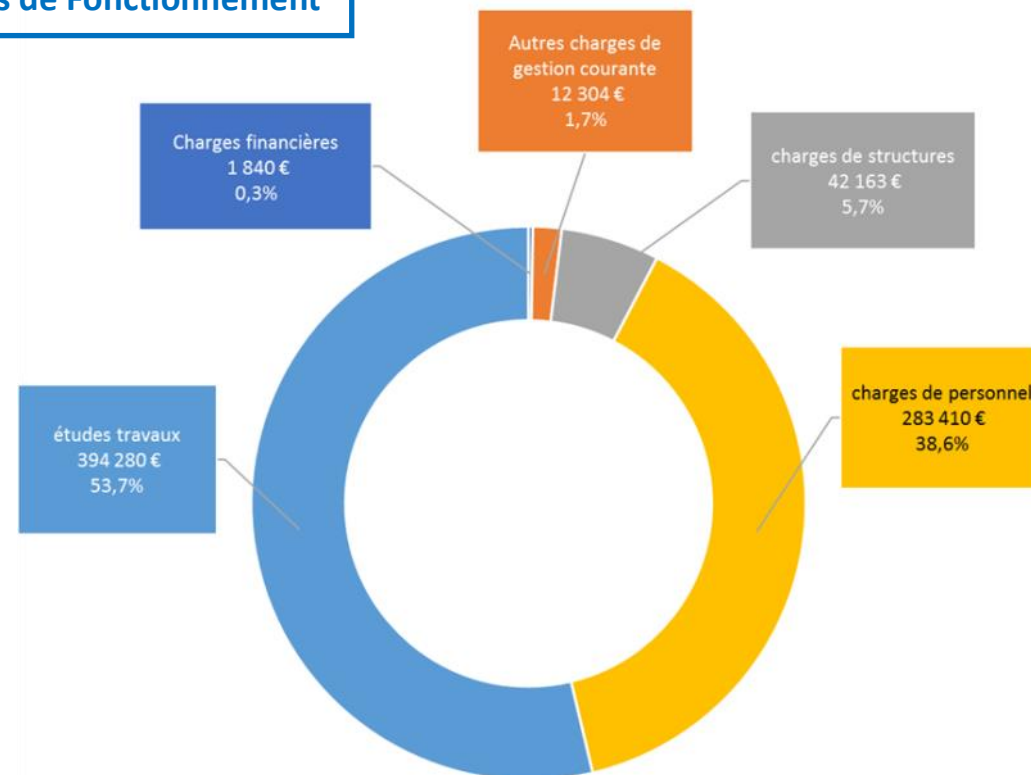


Retrouvez-nous sur le site internet du SHR

www.haut-rhone.com

Compte Administratif

Dépenses de Fonctionnement



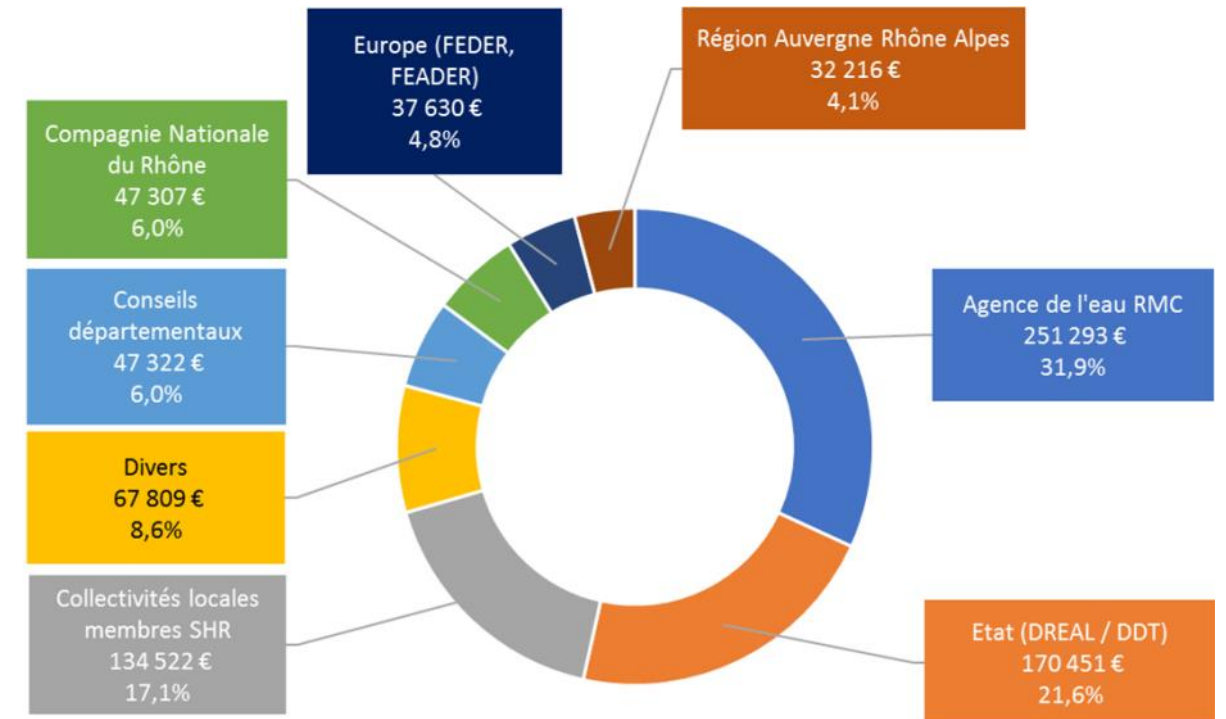
Le total des **dépenses de fonctionnement** est de 733 996 € dont **53,7 %** de **prestations** (Etudes/travaux) auxquelles s'ajoute les charges de personnel pour accomplir ces actions : 7 agents à temps complet.

Les charges de structure restent stables par rapport à l'année précédente. En 2017, l'ensemble des dépenses du SHR étaient encore imputées en section de fonctionnement uniquement.

Lône de Servio, Champagneux



Recettes de Fonctionnement



Le total des **recettes de fonctionnement** s'élève à 788 550 €. La participation financière des membres est de **17,1 %**. Les actions sont financées en moyenne à **80%** à l'exception de la Réserve Naturelle Nationale qui est financée à **100 %** (voir le graphique ci-dessous).

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse reste le partenaire financier le plus important avec près de **32 %** des recettes.

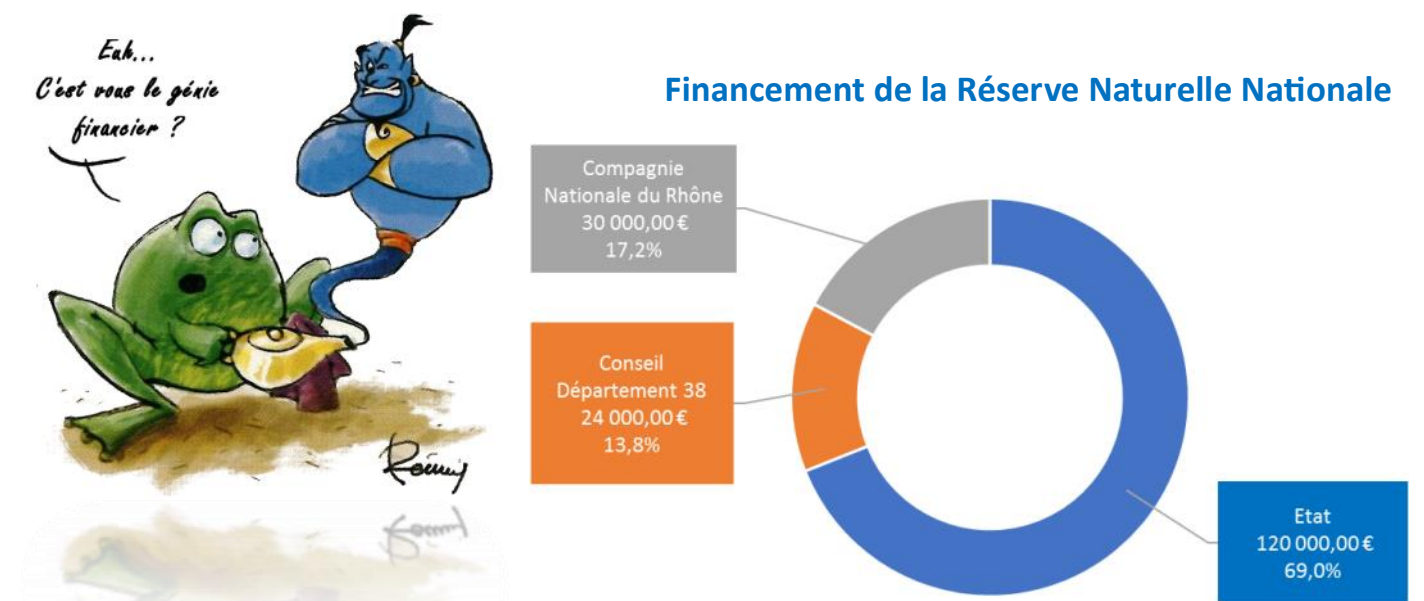
Les subventions reçues de la Région Auvergne Rhône Alpes correspondent à des reliquats de l'année 2015.

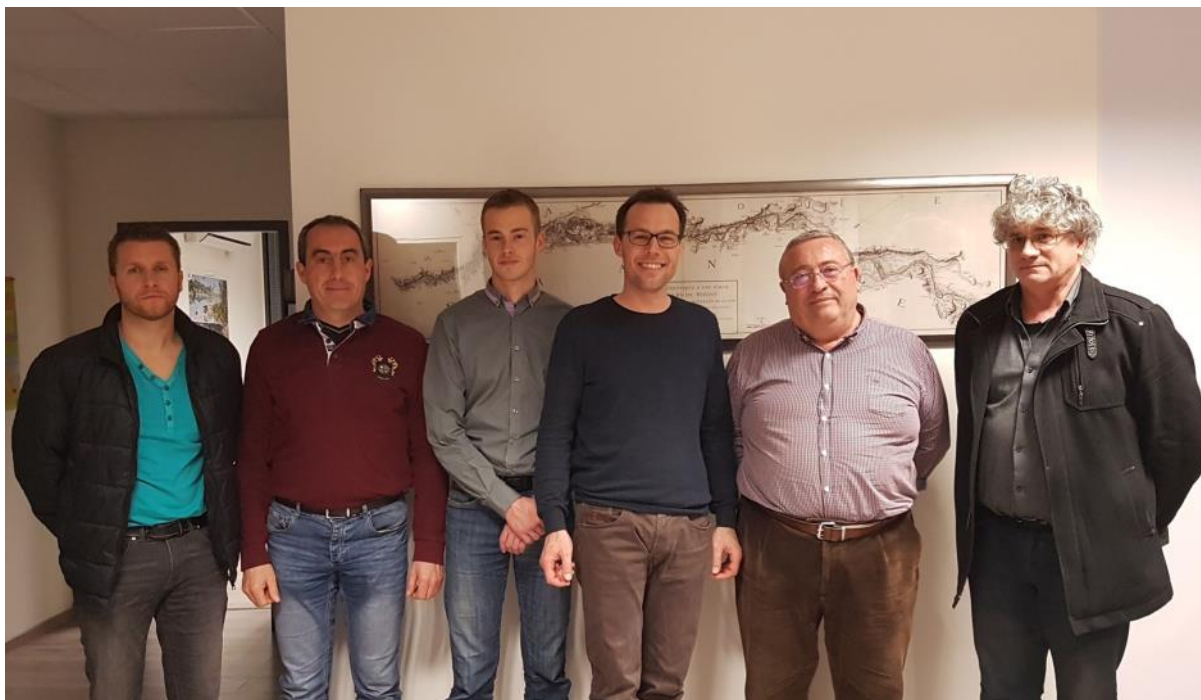
Depuis 2016 les actions du SHR ne sont plus financées pas la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les Conseils Départementaux regroupent ceux de l'Ain, de l'Isère et de la Savoie respectivement à hauteur de 2,6 %, 3,2% et 0,2 %.

La section « Divers » regroupent plusieurs participations : Fédération de chasse, Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes, EPCI et Communes pour des actions spécifiques réalisées en 2017 (Dépliant Vélo Rollers Canoë, Repères de crue, Etude Digues).

Financement de la Réserve Naturelle Nationale





De gauche à droite : Yoann Rudkiewicz, Didier Louvet, Ugo Tambellini, Julien Quinard, Georges Cagnin, René Padernoz

Président :

Julien QUINARD

Vice-présidents :

Georges CAGNIN et René PADERNOZ

Membres du Bureau :

Didier LOUVET, Yoann RUDKIEWICZ et Ugo TAMBELLINI



De gauche à droite : Arnaud, Alexandre, Elodie, Fabrice, Christine, Rémi, Emilie

Direction :

Emilie WICHROFF, Directrice

Administratif, Financier, Gestion du Personnel :

Christine DANTIN, Chargée de Gestion

Prévention des inondations :

Elodie PERRICHON, Chargée de Mission

Gestion des Milieux Aquatiques :

Arnaud BOURSE, Chargé de Mission
Alexandre GERBAUD, Chargé de Mission

Réserve Naturelle Nationale du Haut-Rhône Français :

Rémi BOGEY, Conservateur
Fabrice CARTONNET, Garde-Technicien





Rapport d'activités 2017



Syndicat du Haut-Rhône

ZAC des Fontanettes

73170 Yenne

04 79 36 78 92

Nos Partenaires financiers :



Directeur de la Publication :

Julien QUINARD

Conception-mise en page :

Christine DANTIN

Rédaction et relecture :

L'équipe du SHR

Photos—Illustrations :

(hors indication spécifique)
Syndicat du Haut-Rhône

Impression :

Syndicat du Haut-Rhône

Retrouvez-nous sur : www.haut-rhone.com